

7 juillet 2020

PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE

Procès-verbal d'une séance régulière de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, tenue mardi 7 juillet 2020 à 19 h 30 à la salle du conseil sise au 145, rue de l'Église.

Sont présents :

M. Louis Coutu, maire
M. Pascal Gonnin, conseiller
M. Denis Vel, conseiller
M. Jacques Bergeron, conseiller
M. Réal Vel, conseiller
Mme Suzanne Casavant, conseillère
M. Jean-Pierre Brien, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de M. Louis Coutu, Maire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Majella René, Directrice générale, fait fonction de secrétaire.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 2 juin et de l'extraordinaire du 23 juin 2020;
4. Suivi au procès-verbal;
5. Adoption des comptes payables et rapport des dépenses durant le mois s'il y a lieu;
5.1 Paiement de la retenue du Pavage Maska inc.
6. Correspondance;
7. Adoption du premier projet du règlement 2020-436 sur les plans d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA); dispense de lecture ;
8. Adoption du premier projet règlement numéro 2020-437 visant à modifier le règlement de zonage numéro 2006-282; Dispense de lecture;
9. Résolution concernant le maintien ou non de l'annulation des intérêts sur les versements de taxes en lien avec la Covid-19;
10. Résolution pour déposer notre programmation partielle dans le cadre de la TECQ 2019-2023;
11. Résolution pour signifier la fin des travaux dans le cadre du programme AIIRL;
12. Résolution pour autoriser les travaux de nettoyage et d'inspection par caméra du réseau d'égout existant secteur Principale Est et Sainte-Anne Sud;
13. Résolution concernant les soumissions de la vidange des fosses septiques
14. Résolution concernant les résidus domestiques, le transport, la collecte et élimination;
15. Résolution pour la nomination des vérificateurs à la suite du dépôt des soumissions;
16. Résolution d'appui à une demande à la CPTAQ pour le lot 5 423 706;
17. Dépôt de la liste des immeubles pour défaut de paiement des impôts fonciers à la MRC du Val-Saint-François;
18. Voirie;

- 18.1 Dossier 8^e rang Est;
- 18.2 Arrosage des fleurs secteur rue du couvent;
- 18.3 Chemin du parc secteur Dale-Cleary;
- 18.4 Dos d'âne rue de la Rochelle;
- 18.5 Rue des Érables
19. Résolution pour modifier la date de la séance du 4 août 2020;
20. Dossiers discutés à la MRC du Val-Saint-François;
Dépôt du discours du maire :
21. Comité;
22. Affaires nouvelles; Vacances employés :
23. Période de questions
24. Levée de la session;

2020-07-128

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu par madame la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ par Denis Vel
APPUYÉ par Réal Vel
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit adopté tel que modifié par les ajouts en italique;

Et de laisser le point « Affaires nouvelles » ouvert à toutes autres discussions.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune assistance.

3. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 2 JUIN ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 JUIN 2020

2020-07-129

ATTENDU QUE tous et chacun des membres du Conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin et de la séance extraordinaire du 23 juin 2020

QU'une dispense de lecture du procès-verbal est accordée à Mme René;

IL EST PROPOSÉ par Jean-Pierre Brien
ET APPUYÉ par Suzanne Casavant
ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2020 et de la séance extraordinaire du 23 juin soient adoptés tel que présenté.

M. le maire demande le vote pour l'adoption du procès-verbal, tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Points :

1. **Plastique agricole** : nous sommes toujours en recherche de personnel ;

2020-07-130

5. ADOPTION DES COMPTES PAYABLES

Mme René dépose les rapports des dépenses payées durant le mois s'il y a lieu et ceux à payer au conseil;

IL EST PROPOSÉ par : Denis Vel

ET APPUYÉ par : Réal Vel

ET RÉSOLU QUE les comptes soient approuvés et ordonnés d'être payés tels que lus :

QUE le compte de Deloitte soit remis au mois suivant;

RECETTES du 2 JUIN au 7 JUILLET 2020	15 924,23 \$	
DÉPENSES D'OPÉRATION	181 698,40 \$	
REMISE FÉDÉRALE	2 105,52 \$	
REMISE PROVINCIALE	5 833,12 \$	
FTQ	376,56 \$	
REMBOURSEMENT PRÊT	- \$	
TOTAL	<u>190 013,60 \$</u>	
Dépense durant le mois	1 433,14 \$	
Salaires déboursés à la séance du conseil	8 953,55 \$	
Salaires déboursés durant le mois	4 772,28 \$	
Total dépenses	<u>205 172,57 \$</u>	

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

5.1 RETENUE PAVAGE MASKA INC- TRAVAUX 10^E RANG

2020-07-131

CONSIDÉRANT QUE nous avons des travaux de correction à faire exécuter sur le 10^e rang;(2019-10-169)

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été exécutés sous la supervision d'un laboratoire pour s'assurer du respect de la planéité et que les frais encourus sont au frais de Pavage Maska inc (réso 2020-04-70)

CONSIDÉRANT QUE Pavage Maska inc nous demande le paiement de la retenue de 66 090\$ plus les taxes applicables;

POUR CES MOTIFS,

SUR PROPOSITION du conseiller Réal Vel,

APPUYÉ par la conseillère Suzanne Casavant

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle verse seulement une partie de la retenue soit soixante mille dollars (60 000\$) plus les taxes applicables;

QUE le conseil versera, s'il y a lieu, la différence, une fois la facture du laboratoire payée.

QUE le conseil s'approprie la *totalité de la réserve d'asphalte* pour couvrir les dépenses des travaux du 10^e rang;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

6. CORRESPONDANCE

La correspondance sera conservée dans nos archives pour y être mise à la disposition de ceux qui désireraient en voir copie et communication et qu'il soit donné suite à la correspondance selon les bons vœux de ce conseil.

2020-07-132

6.1 DON FONDATION DU CHUS

PROPOSÉ PAR Jean-Pierre Brien
APPUYÉ PAR Denis Vel
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle verse la somme de cent dollars (100\$) à la Fondation du CHUS;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

2020-07-133

6.2 DEMANDE D'APPUI- SYNDICATS DES PARAMÉDICS ESTRIE- ABOLITION DES HORAIRES DE FACTION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle a reçu une demande d'appui du syndicat des paramédics de l'Estrie, division de Richmond pour l'abolition des horaires de faction;

CONSIDÉRANT QUE le secteur de Valcourt et Région rencontre les barèmes pour que cette transformation d'horaire soit effectuée par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE nos citoyens ont les mêmes droits à la qualité des services ambulanciers que les citoyens des plus grandes agglomérations;

POUR CES MOTIFS,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Réal Vel,
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Vel,

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle appuie la démarche du syndicat des paramédics Estrie-CSN dans leur revendication d'abolir des horaires de faction.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise aux paramédics de l'Estrie, division de Richmond.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

2020-07-134

7. ADOPTION DU 1^{ER} PROJET DU RÈGLEMENT 2020-436 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

ATTENDU QUE pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pascal Gonnin
APPUYÉ par Suzanne Casavant
ET RÉSOLU

- d'adopter par la présente le PREMIER projet de règlement numéro 2020-436 conformément à l'article 125 de la Loi;
- de fixer au 11 août 2020 à 19 heures, l'assemblée de consultation publique que le conseil tiendra, à la salle du conseil, sur le PREMIER projet de règlement.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

8. ADOPTION DU 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT NO 2020-437 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME NO 2006-282 DE LA MUNICIPALITÉ

2020-07-135

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

ATTENDU QUE pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Pascal Gonnin
APPUYÉ par Jean-Pierre Brien
ET RÉSOLU

- d'adopter par la présente le PREMIER projet de règlement numéro 2020-437 conformément à l'article 125 de la Loi;
- de fixer au 11 août 2020 à 19 heures, l'assemblée de consultation publique que le conseil tiendra, à la salle du conseil, sur le PREMIER projet de règlement.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

9. RÉSOLUTION POUR CESSER D'ANNULER LES INTÉRÊTS SUR LES VERSEMENTS DE TAXES EN LIEN AVEC LA COVID-19

2020-07-136

CONSIDÉRANT QU'à la suite de la pandémie de coronavirus et à la période de confinement, les gens sont majoritairement retournés au travail;
CONSIDÉRANT QUE, par la résolution 2020-04-63, le conseil municipal avait décrété un taux d'intérêts à 0% pour la période du 12 mai au 14 juillet dans le but d'aider financièrement les citoyens durant la période de confinement;

POUR CES MOTIFS,
IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Bergeron,
APPUYÉ par le conseiller Denis Vel
QUE le taux des intérêts pour la période du 15 juillet au 31 décembre 2020 est rétabli à 15% sur tous les versements de taxes dues;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

10. DÉPÔT DE NOTRE PROGRAMMATION PARTIELLE-TECQ

2020-07-137

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST PROPOSÉ par Pascal Gonnin
APPUYÉ par Suzanne Casavant

IL EST RÉSOLU que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 2020-01 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

11. FIN DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE-VOLET ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU LOCAL (AIRRL)

2020-07-138

CONSIDÉRANT QUE le Ministère nous a accordé une aide financière dossier AIRRL-2018-486 dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale- Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL);

CONSIDÉRANT QUE nos travaux sont terminés et que notre ingénieur nous a préparé un avis de conformité;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Brien,

APPUYÉ par le conseiller Jacques Bergeron

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle dépose une reddition de compte au Ministère pour finaliser le dossier AIRRL-208-486;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

12. RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE NETTOYAGE ET INSPECTION PAR CAMÉRA PACP – GROUPE ADE INC.

2020-07-139

ATTENDU QUE nous devons faire inspecter le réseau d'égout existant pour la suite des travaux dans le cadre du programme de la TECQ;

ATTENDU QUE nous avons reçu une offre de service # ADE-20-215 du Groupe ADE inc qui répond aux exigences du programme;

EN CONSÉQUENCE,

PROPOSÉ PAR le conseiller Réal Vel

APPUYÉ PAR le conseiller Denis Vel

ET RÉSOLU QUE le conseil accepte l'offre de service #ADE-20-215 au montant de neuf mille cinq dollars (9005,00\$) plus les taxes applicables;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

2020-07-140

13. OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR LE POMPAGE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

L'ouverture des soumissions a été effectuée vendredi le 26 juin à 9 h 30 au 142 Principale Est en présence de Mme Sylvie Beauchemin, adjointe, M. Jean-Pierre Brien, conseiller et Mme Majella René, directrice générale. La présente ouverture de soumissions est également filmée et déposée sur le site internet de SE@O;

Nous avons reçu deux soumissions et après analyse elles sont conformes;

Nom	Prix unitaire sans taxes	Taxes Tps/Tvq	Total
Enviro 5 inc	179,50\$	26,38\$	206,38\$
Beauregard environnement Ltée	154,57\$	23,13\$	177,70\$

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire est conforme;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Casavant

APPUYÉ par le conseiller Pascal Gonnin

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle octroie le contrat à la firme Beauregard environnement Ltée;

QUE le contrat soit d'une durée de deux ans soit 2020 et 2021;

QUE le prix de cent cinquante-quatre dollars et cinquante-sept sous (154,57\$) plus les taxes applicables est valide pour les deux années prévues au contrat;

QUE le devis fait partie intégrante de ladite résolution;

QUE le maire et la directrice-générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à signer tout document jugé nécessaire à ce contrat.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

14. OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR LA COLLECTE, TRANSPORT ET L'ENFOUISSEMENT DES RÉSIDUS DOMESTIQUES

L'ouverture des soumissions a été effectuée vendredi le 26 juin à 10 h 00 au 142 Principale Est en présence de Mme Denise Lussier, Maître de poste, M. Louis Coutu, Maire et Mme Majella René Directrice générale. La présente ouverture de soumissions est également filmée et déposée sur le site internet de SE@O;

Nous avons reçu une seule soumission et elle est conforme.

Considérant que l'article 938.3 du CM nous permet de négocier avec le seul soumissionnaire, le conseil négociera avec Sani-Estrie et une décision sera prise par la suite.

15. OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR LA VÉRIFICATION COMPTABLE DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2020 AVEC LA POSSIBILITÉ DE RENOUELEMENT

2020-07-141

L'ouverture des soumissions a été effectuée vendredi le 26 juin à 11 h 00 au 142 Principale Est en présence de Mme Denise Lussier, Maître de poste, M. Louis Coutu, Maire et Mme Majella René Directrice générale. La présente ouverture de soumissions est également filmée et déposée sur le site internet de SE@O;

Nous avons reçu une seule soumission et elle est conforme.

Soumissionnaire :

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. 160 rue Principale Granby
Prix pour la vérification de 2020 : 9 250\$ plus taxes
Tarif horaire pour les autres travaux : 105\$/h plus taxes
Tarif pour les écritures de régularisation : 1150\$ plus taxes (s'il y a lieu)

CONSIDÉRANT QUE nous devons nommer un vérificateur à chaque année (CM art.966)

CONSIDÉRANT QUE la soumission est conforme;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Vel,

APPUYÉ par la conseillère Suzanne Casavant

QUE le conseil octroie le mandat de vérification à la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. représenté par M. Jean-Yves Trottier, CPA,CA pour l'année 2020 avec la possibilité de renouvellement;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

16. APPUI A LA DEMANDE DE M. ROBERT CLEARY AUPRÈS DE LA CPTAQ POUR L'ALIENATION ET LA CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE SUR LE LOT 5 423 706
--

2020-07-142

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ exige une résolution du conseil municipal pour analyser la demande de M. Robert Cleary ;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'aliénation et de construction d'une résidence est conforme à la réglementation municipale ;

CONSIDÉRANT QUE l'espace visé par la demande est situé en partie en zone blanche ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'exige pas un branchement au réseau d'égout ;

CONSIDÉRANT QUE la superficie du terrain située en zone blanche est inférieure aux normes requises pour recevoir une installation septique ;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation à des fins autres qu'agricole est situé dans le noyau villageois et serait une extension des usages résidentiels actuels ;

CONSIDÉRANT QUE les éléments énumérés à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* amènent à la conclusion que le potentiel agricole environnant n'est pas menacé ;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pascal Gonnin,

APPUYÉ par le conseiller Jean-Pierre Brien

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle appuie la demande d'aliénation et la construction d'une résidence sur le lot 5 423 706;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-07-143

17. RÉSOLUTION POUR DÉPOSER LA LISTE DES IMMEUBLES À VENDRE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES IMPÔTS FONCIERS

CONSIDÉRANT QUE Mme la directrice générale et secrétaire trésorière a préparé un état mentionnant les noms et l'état de toutes les personnes endettées envers la municipalité pour toutes taxes municipales et tout autre selon l'article 1022 du Code municipal;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Casavant

APPUYÉ par le conseiller Jacques Bergeron

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s;

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle approuve le rapport de la Directrice générale et secrétaire-trésorière concernant les personnes endettées envers la municipalité ayant une somme due pour l'année 2018, 2019 et 2020;

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle décide d'envoyer les avis d'imposition pour réclamation à la MRC du Val-Saint-François, si le compte n'est pas payé avant le 19 août 2020, concernant le dossier suivant :

9029-69-7229 - lot 2 456 263 - au 146 au 150 chemin Sainte-Anne Sud

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle mandate le maire M. Louis Coutu comme représentant de la municipalité pour enchérir ou acquérir des immeubles au nom de la municipalité (art 1038 du Code municipal) lors de la vente pour défaut de paiement de taxes, qui se tiendra le 12 novembre 2020 à 10h, à la MRC du Val-Saint-François, au 810 Montée du Parc à Richmond.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s;

18. VOIRIE

18.1 DOSSIER 8^E RANG EST

Une lettre de convocation par voie de courrier enregistré sera envoyée à tous les propriétaires contiguës pour discuter de la session du chemin aux propriétaires riverains.

Pour ce dossier M. Réal Vel sera mandaté pour toutes les discussions, considérant que M. Louis Coutu Maire est l'un des propriétaires riverains.

18.2 ARROSAGE DES FLEURS ENTRE LA RUE DU COUVENT ET LE BUREAU MUNICIPAL

2020-07-144

CONSIDÉRANT QUE le comité des Fleurons investit beaucoup d'énergie pour embellir notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les bénévoles dédiés à l'arrosage s'essoufflent et nous voulons garder les aménagements vivants;

IL EST PROPOSÉ par Denis Vel

APPUYÉ par Pascal Gonnin

ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte que le comité des Fleurons ajoute ce secteur pour l'arrosage des fleurs;
QUE la dépense soit prise à même leur budget.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s;

18.3 CHEMIN DU PARC SECTEUR DALE-CLEARY

Nous mandatons notre inspecteur en voirie, M. Nicolas Laflamme pour trouver une solution à moindre coût pour rendre ce chemin et/ou sentier propice à la tonte du gazon en attendant de le transformer en chemin d'accès pour le parc.

18.4 INSTALLATION D'UN DOS D'ÂNE SECTEUR RUE DE LA ROCHELLE

2020-07-145

CONSIDÉRANT QUE les véhicules circulent à vive allure;
CONSIDÉRANT QUE plusieurs jeunes enfants résident dans ce secteur;
CONSIDÉRANT QUE nous voulons sécuriser le secteur;
POUR CES MOTIFS,
IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Brien,
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Casavant
QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise l'achat et l'installation d'un dos d'âne sur la rue de la Rochelle;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

18.5 RUE DES ÉRABLES

M. Jean-Pierre Brien s'interroge à l'effet d'un planage de la rue des Érables et l'application d'une couche d'asphalte pourrait convenir au lieu de refaire un resurfaçage complet. Nous vérifierons auprès de notre ingénieur.

19. REPORT DE LA SÉANCE DU CONSEIL DU 4 AOÛT 2020

2020-07-146

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;
QUE le conseil peut modifier en cours d'année par simple résolution avec une publication d'un avis public;
EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pascal Gonnin
ET APPUYÉ par le conseiller Réal Vel
ET RÉSOLU
QUE la séance du 4 août soit reportée au mardi le 11 août 2020;
QUE la séance du conseil débutera à 19 h 30;
QUE l'atelier de travail prévu le 28 juillet est reporté au 4 août 2020

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

20. DOSSIERS DISCUTÉS À LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

Le maire nous informe sur divers dossiers, l'information demeure disponible pour consultation au bureau municipal.

21. COMITÉS

Relâche

22. AFFAIRES NOUVELLES

Un petit rappel : le bureau sera fermé du 20 juillet au 31 juillet 2020 pour les vacances.

23. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun résident

24. LEVÉE DE LA SESSION

2020-07-147

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Vel que la présente session soit fermée. Il est 21h 04.

Mme Majella René, gma
Dir. Générale et secrétaire-trésorière

M. Louis Coutu, maire
« en signant le présent procès-verbal
le maire est réputé avoir signé toutes
les résolutions »